

Journal communal d'information



Février 2026 - n°290

CHAPELLE . PIÉTON . GODARVILLE



Billet du bourgmestre



Citoyennes, citoyens,

L'hiver s'efface doucement pour laisser place à l'effervescence que nous connaissons et attendons tous : la saison des carnavals. Dans quelques jours, les rues de Chapelle, Godarville et Piéton, résonneront à nouveau au pas des Gilles, au rythme des tambours et à l'éclat des cuivres faisant renaître l'atmosphère festive si chère à nos traditions.

Ces rendez-vous sont bien plus que de simples moments de fête. Ils nous offrent l'occasion de partager notre joie de vivre en renforçant les liens forts qui unissent les habitants de nos trois villages.

Cependant, la réussite d'un carnaval repose sur l'engagement et le sens des responsabilités de tous. Par notre participation, notre bienveillance, notre bonne humeur et notre respect des consignes de sécurité, nous contribuerons, ensemble, à l'instauration d'une ambiance à la fois festive, conviviale et sereine permettant à toutes et à tous, quel que soit l'âge, de profiter pleinement de ces moments de fête.

De chaleureux remerciements à l'ensemble des acteurs locaux qui œuvrent à la réussite de ces festivités : nos Comités des fêtes pour leur dévouement, nos sociétés carnavalesques pour leur passion et leur rigueur, nos commerçants pour leur accueil, nos forces de l'ordre pour leur vigilance indispensable ainsi que nos services communaux pour leur professionnalisme.

Enfin, un énorme merci à vous, citoyennes et citoyens de nos trois villages. Par votre présence, votre enthousiasme et votre attachement indéfectible à notre folklore, vous êtes les véritables ambassadeurs de notre entité.

Que vous soyez des habitués du cortège ou de simples participants, nous vous invitons à nous rejoindre nombreux et à vivre pleinement ces festivités dans la bonne humeur, le respect et l'esprit de convivialité qui caractérisent notre belle commune.

D'ores et déjà excellent carnaval à toutes et à tous !

Mourad SAHLI
Bourgmestre



Saison carnavalesque 2026

Les carnivals de Chapelle, Godarville et Piéton, des rendez-vous à ne pas manquer dans notre région

Le carnaval de Chapelle trouve ses origines dès le milieu du 18^e siècle, où les archives communales évoquent l'organisation de réjouissances à Chapelle-lez-Herlaimont à la mi-carême.

C'est dans ce contexte que nous pouvons parler de **Laetare**, dont les racines étymologiques provenant du latin signifient “**réjouis-toi**”.

Ce sont ainsi des **racines profondes, anciennes** qui ancrent notre folklore et nos traditions locales... un ancrage qui se concrétise par des sociétés carnavalesques actives depuis des décennies pour continuer à porter ce folklore, mais aussi la **convivialité** qui teinte typiquement la saison carnavalesque chapelloise, qu'il s'agisse des carnivals de Chapelle, Piéton ou Godarville.

Ces festivités ont bien entendu évolué au fil du temps, tout en conservant cet **aspect chaleureux**, et c'est ainsi que nous retrouvons aujourd'hui, aux côtés des traditionnelles sociétés de gilles et paysans, de nombreuses sociétés de fantaisie, de géants, des “mascarades” en tout genre ou encore école de cirque dans les différents cortèges.

N'oublions pas non plus les forains qui sont présents dans chaque champ de foire pendant chaque saison carnavalesque.

Mais que seraient nos carnivals **sans leurs moments forts**, sans **leurs rondeaux**, sans leurs **cortèges**, sans son “**Prestige des Tchats**” ou son **feu d'artifice**, ou encore sans son **brûlage des bosses**.

Autant de temps forts qui caractérisent les carnivals de nos trois villages.

Chapelle-lez-Herlaimont



Soumonce générale

Samedi 28 février

Dès 14h00 : Sortie des différentes sociétés et cortège

22h30 : Feu d'artifice (Place de l'Église)

Carnaval du Laetare

Dimanche 15 mars

Dès l'aube : Ramassages traditionnels

De 7h00 à 9h00 : Remise des médailles (dans les locaux des sociétés)

11h00 : Rondeaux de l'Avant-din-ner (Place de l'Église)

15h00 : Grand cortège au départ de la rue Saint-Germain

Lundi 16 mars

14h00 : Sortie des sociétés

19h00 : Cortège aux Lumières (départ de la rue Saint-Germain)

22h00 : Feu d'artifice "Prestige des Tchats" (Place de l'Hôtel de Ville)

Mardi 17 mars

15h00 : Sortie des sociétés

Dès 21h00 : Rondeaux et brûlages des Bosses des différentes sociétés carnavalesques (Place de l'Hôtel de Ville)

Piéton

Soumonce générale

Samedi 07 mars

Dès 16h00 : Sortie des différentes sociétés

22h : Feu d'artifice (Place Musch)

Carnaval de Piéton

Dimanche 29 mars

Dès 10h30 : Remise des médailles (Salle Omnisport de Piéton - rue de l'Avenir, 3)

11h30 : Rondeau en batterie (Place Musch, au Maronnier)

16h30 : Grand cortège au départ de la Salle Omnisport

18h30 : Rondeau (Place Musch, au Maronnier)

22h00 : Feu d'artifice (rue de l'Avenir, 3 - Terrain de football)

Lundi 30 mars

14h00 : Sortie des sociétés

21h30 : Brûlage des bosses avec les différentes sociétés
(Place Musch)

Mardi 31 mars

15h00 : Raclot

Godarville



Soumonce générale

Samedi 18 avril

Dès 15h00 : Sortie des différentes sociétés et cortège

21h00 : Grand cortège au départ de la Place Albert 1er

22h30 : Feu d'artifice (Place de Gaulle)

Carnaval de Godarville

Dimanche 03 mai

Dès 9h00 : Remise des médailles (Salle polyvalente)

11h00 : Rondeau matinal (Place Albert 1er)

16h30 : Grand cortège au départ de la Place de Gaulle

18h00 : Rondeau (Place Albert 1er)

Lundi 04 mai

15h00 : Sortie des sociétés

21h00 : Cortège aux Lumières (départ de la Place Albert 1er)

22h30 : Feu d'artifice (Place de Gaulle)

23h30 : Brûlage des Bosses (Place de Gaulle)

Mardi 05 mai

15h00 : Raclot

Règlement relatif aux festivités carnavalesques

A. Fermeture des établissements accessibles au public

Art. 1 : tous les débits de boissons ainsi que tous les manèges forains seront fermés dès 03h00 à l'occasion de :

- Soumonce générale le dimanche ;
- Carnaval de Laetare, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumonce générale de Piéton, le dimanche ;
- Carnaval de Piéton, les lundi, mardi, mercredi ;
- Soumonce générale de Godarville, le dimanche ;
- Carnaval de Godarville, les lundi, mardi, mercredi.

Le Conseil communal entend par fermeture : les lumières éteintes, les lieux vidés du personnel et des participants au carnaval.

Art. 2 : les clients se trouvant encore dans l'établissement après l'heure de fermeture devront quitter immédiatement les lieux de l'exploitant qui sera tenu pour responsable de son manquement.

Art. 3 : le présent règlement sera affiché de façon visible dans les établissements concernés. Les exploitants en assureront l'information et interrompront la vente de leurs produits suffisamment tôt de manière à assurer un respect de l'obligation de fermeture à l'heure définie.

B. Vente d'alcool

Art. 4 : la vente de boissons alcoolisées titrant plus de 15° est interdite sur le territoire de la commune pendant les festivités carnavalesques de Chapelle - Piéton - Godarville :

- du samedi à 0h00 au dimanche à 6h00 (soumonces générales)
- du dimanche à 0h00 au mercredi à 6h00 (carnaval)

Art. 5 : l'interdiction dont il est question à l'article 4 ne concerne pas les restaurants et les cafés, c'est-à-dire les établissements pratiquant la vente de telles boissons à consommer sur place de manière permanente.

Art. 6 : toute infraction à cette règle conduira immédiatement à la fermeture du débit de boissons et à la confiscation du stock de produits illicites.

C. Utilisation d'objets pouvant constituer un danger pour le public

Art. 7 : il est interdit aux consommateurs de sortir des débits de boissons munis de verres ou de bouteilles ou de se trouver sur la voie publique avec de tels objets, quelle qu'en soit leur provenance.

Art. 8 : le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et bénéficiera de la plus large diffusion.

Vous pouvez consulter l'intégralité du règlement général de Police, sur le site web de la commune : www.chapelle-lez-herlaimont.be

**Poste de secours : permanences à la Place de l'Hôtel de Ville, 15
Les 15, 16 et 17 mars 2026, de 15h à minuit.**

N'oubliez pas de maîtriser votre consommation d'alcool.

Avis à la population



MASCARADES : ils sont invités à prendre place dans les cortèges derrière la société de leur choix. Ils sont interdits derrière les sociétés étrangères afin de ne pas gêner leurs évolutions. De plus, il est préférable de ne pas porter de costume faisant référence à des épisodes malheureux de l'histoire (nazisme, terrorisme ...) ou des costumes nécessitant des armes factices.

ORANGES : il est strictement interdit au public de relancer des oranges à l'adresse des sociétés. Le jet d'orange doit rester un geste amical. Il est défendu après 19h30.

DÉGÂTS : les bris de vitres et toutes autres détériorations ou accidents doivent être signalés immédiatement au président de société et sont à charge de la société concernée.

Le Comité Officiel des Fêtes décline toute responsabilité en matière de dégâts, accidents ou incidents de quelque nature que ce soit.

Sur le parcours des cortèges, les riverains sont invités à protéger leurs vitres, enseignes,...

Nul ne peut lancer des produits susceptibles de salir les personnes, vêtements, voitures, édifices (plâtre, farine, suie ...). Il est aussi interdit de faire usage de pétards, matraques, armes quelconques.

POLICE - ROULAGE : la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés par des signaux dans le centre de la localité.

Pendant les 3 jours de Laetare, il est recommandé aux conducteurs de véhicules d'observer les règles de stricte prudence et de se conformer aux diverses interdictions mises en place lors de leurs déplacements dans la localité. Les contrevenants seront punis de peines de police.

Attention, afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, les entrées vers le centre de l'entité seront sécurisées par un système dit "de chaînes", il sera donc impossible de passer, hors présence policière.

FEUX D'ARTIFICE : dorénavant, par mesures de sécurité, les périmètres des rondeaux sont exclusivement réservés aux membres des sociétés carnavalesques, leurs musiciens et tamboueurs ainsi qu'aux autorités et à leurs invités munis d'un laissez-passer. Lors de ceux-ci, il est recommandé de fermer les tabatières et fenêtres des immeubles avoisinants.

Horaires des barrages lors des festivités locales (incluant le nettoyage des rues)

Dimanche 15 mars : pas de circulation de 3h30 jusque 8h le lundi 16 mars

Lundi 16 mars : libre circulation de 8h à midi

Mardi 17 mars : libre circulation de 8h à midi

Mercredi 18 mars : réouverture à 8h

Bibliothèque du T'chatpitre

Concours de masques de Carnaval

À l'occasion du Carnaval, la Bibliothèque du T'chatpitre organise le concours « **Réalisons notre masque de Carnaval** », une activité destinée aux enfants de l'enseignement primaire.

Le concours est ouvert **du 18 février au 27 mars 2026**, et les enfants peuvent participer en créant leur masque à la maison ou à la bibliothèque (lors d'une activité de confection de masques).

Un gabarit de masque sera **disponible gratuitement** à la bibliothèque sur simple demande. L'ensemble des créations des enfants seront exposées à la bibliothèque.

Les résultats seront annoncés la semaine suivant la clôture du concours.

Pour les enfants qui souhaitent créer leur masque sur place, **un atelier créatif sur inscription est organisé le mercredi 18 février 2026, de 14h à 16h à la bibliothèque du T'chatpitre !**

Inscriptions & infos : 064/44.17.09 – bibliotheque@7160.be

Symbiose



Formation “Découverte des métiers de l'animation”

Vous êtes chercheur.euse d'emploi et passionné.e par l'animation ?
Et si vous faisiez de votre énergie, créativité et sens du contact un véritable métier ?

Notre formation “**Découverte des métiers de l'animation**” vous permet d'explorer concrètement ce secteur dynamique et porteur.

Une formation **active, ludique** et **immersif** qui combine :

- Des **rencontres avec des professionnel.le.s du terrain** ;
- La **pratique** d'activités d'animation ;
- Des **apports théoriques essentiels** pour mieux comprendre les métiers.

Des séances d'information sont organisées au 1er étage de la Maison de l'Emploi (rue Solvay, 17 à Chapelle-lez-Herlaimont) à partir de 9h30 le 9 février 2026 et les 2 et 4 mars 2026.

Centre communal de vacances - Printemps 2026



Du 27 avril 2026 au 08 mai 2026

Pendant les congés de printemps, le Centre communal de vacances vous invite à embarquer vos enfants pour deux semaines pleines d'aventures et de découvertes !

Deux semaines thématiques qui iront cette année à la rencontre d'émissions de télévision bien connues :

Semaine 1 : du 27 au 30 avril 2026

"Prêt à briller ? Bienvenue au CCV Chapelle Academy !"

Semaine 2 : du 04 au 08 mai 2026

"Une semaine, des tribus, un seul totem : qui l'emportera ?"



TARIFS

15€/semaine (enfants scolarisés OU domiciliés sur l'entité)

17,50€ / semaine (enfants non-scolarisés ET non-domiciliés sur l'entité)

Réduction pour le 2e enfant inscrit !

Inscriptions via APSCHOOL

Dès 7h00 du matin

Lundi 23 mars : enfants de 2 ans et demi à 3 ans

Mardi 24 mars : enfants de 4 ans

Mercredi 25 mars : enfants de 5 ans

Jeudi 26 mars : enfants de 6 ans

Vendredi 27 mars : enfants de 7 à 12 ans

Lundi 30 mars : enfants non-scolarisés ET non-domiciliés sur l'entité

Infos auprès du CCV à ccv@7160.be ou au 0471/44.29.55

SPORT



Centre sportif local "Sport et délassément asbl"
Rue de la Hestre, 69 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Contact : 064/44.37.56 ou par mail à info.sport@7160.be

Stages sportifs - Printemps 2026

Multisports - Psychomotricité - Natation

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Semaine 1 : du lundi 27 avril au jeudi 30 avril 2026 (4 jours)

Tarifs : 50€ (enfants de l'entité) / 60€ (enfants hors entité)

Semaine 2 : du lundi 4 mai au vendredi 8 mai 2026 (5 jours)

Tarifs : 60€ (enfants de l'entité) / 75€ (enfants hors entité)

Au Complexe sportif de Chapelle OU au Hall des Sports de Piéton

Infos et inscriptions par email à info.sport@7160.be



Je cours pour ma forme

Programme de 12 semaines de mise en condition physique par la course à pied.

Au complexe sportif de Chapelle-lez-Herlaimont

Niveau 1 : débutant (0-5 km) OU pratiquant (5-10 km)

**Sessions de printemps 2026 (date de reprise à déterminer) -
Inscriptions par email à info.sport@7160.be**

Guide d'autodiagnostic de mon habitation

La commune de Chapelle-lez-Herlaimont est l'un des partenaires du **Contrat de Rivière Senne** et collabore avec les autres partenaires (communes, organisations, etc.) à la mise en oeuvre d'un programme d'Actions (PA) pour **restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau** (rivières, nappes souterraines, étangs etc...) du bassin de la Senne.

Depuis 2021, une circulaire ministérielle pose les balises dans les outils d'aménagement du territoire pour les constructions et aménagements dans les zones soumises aux risques d'inondation et renforce les règles lors des demandes de permis d'urbanisme, afin d'améliorer la résilience de notre territoire face aux inondations.

Dans la continuité de ces référentiels, les Contrats de rivière de Wallonie et le Service Public de Wallonie (SPW) proposent aujourd'hui un **Guide d'autodiagnostic de l'habitation face aux inondations**.

Ce guide est conçu sous forme de questionnaire permettant à chacun d'identifier les faiblesses éventuelles de son bâti face aux inondations et d'envisager des solutions techniques. L'objectif est de proposer des interventions accessibles au plus grand nombre et qui répondent à un besoin spécifique.

Le guide d'autodiagnostic constitue donc une première **approche personnalisée** pour améliorer la résilience de sa maison face aux inondations.

Afin de mieux s'approprier l'outil et d'illustrer les mesures proposées avec des exemples concrets, **les Contrats de Rivières organiseront à l'automne des séances d'infos partout en Wallonie. Restez connectés !**

Où se trouve ce guide ?

Sur ediwall.wallonie.be, cherchez « Guide d'autodiagnostic de mon habitation face aux inondations. Forces, faiblesses et protection de mon habitation ».

Si vous souhaitez une version papier, contactez le Contrat de Rivière Senne au 02 355 02 15 ou par mail à l'adresse inondations@crsenne.be.



Mobilité

Digitalisation de la procédure de demande d'occupation du domaine public

Vos projets sont d'exécuter des travaux, vider vos cave et grenier, ou tout éventuel déménagement ? Vous devez placer un conteneur, un échafaudage pour votre corniche ou un camion pour une livraison particulière sur la voie publique pour votre propre compte ?

Il est donc nécessaire de **demandeur une autorisation** auprès du service mobilité afin que l'on puisse prévoir un arrêté du Bourgmestre, une ordonnance et/ou une autorisation d'occupation. **Cette autorisation vaut aussi pour les entreprises privées ou publiques.**

Si vous souhaitez installer un conteneur, réserver des emplacements pour un déménagement ou occuper temporairement le domaine public pour des travaux (hors événementiel), vous devez donc obtenir une autorisation préalable.



Vous souhaitez en savoir plus sur la marche à suivre et les frais relatifs à cette démarche administrative ? Suivez le QR code ou rendez-vous sur le site de l'Administration communale, rubrique Mobilité.

L'administration communale a digitalisé cette procédure, qui est désormais **entièrement disponible en ligne !**

Cette démarche permet une **simplification administrative** de la procédure, qui peut désormais être réglée en quelques clics et est directement transmise aux services compétents pour traiter votre dossier.

Si vous éprouvez des difficultés, **notre service Mobilité se tient à votre disposition par téléphone au 064/43.12.45 ou par mail à mobilite@7160.be.**

AGENDA



18 février 2026

Atelier créatif de confection de masques

De 14 à 16 heures à la Bibliothèque communale du T'chatpitre
Sur inscription à bibliotheque@7160.be ou au 064/44.17.09

Du 28 février au 5 mai 2026

**Saison carnavalesque de Chapelle-lez-Herlaimont,
Piéton et Godarville**

Du 27 avril au 8 mai 2026

Stages sportifs de printemps

ASBL Sport et Délassement

Infos et réservations au 064/44.37.56 ou par mail à
info.sport@7160.be

Centre communal de Vacances - Printemps 2026

Inscriptions via APSCHOOL - du 23 au 30 mars 2026
Infos auprès du CCV à ccv@7160.be ou au
0471/44.29.55

Du 15 au 17 mai 2026

14e journée belgo-turque de Piéton

Place Musch - Piéton

29, 30 et 31 mai 2026

Fête de la Saucisse

Place de l'Hôtel de Ville - Chapelle-lez-Herlaimont

05 et 06 juin 2026

Braderie de Chapelle-lez-Herlaimont

*Bonne saison
carnavalesque !*